

DECISION N° 2023-32

OBJET : Baisse du prix de vente d'articles destinés à la vente en boutique

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU l'article R2123-1 du code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du Comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 21 juin 2023 ;

CONSIDERANT que plusieurs articles de la boutique ne se sont pas vendus, alors que leur achat remonte à plus d'une année et que la date de péremption de certains arrivent à échéance ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi

DECIDE :

ARTICLE 1 : De baisser le prix de ces articles :

ARTICLE	FOURNISSEURS	Ancien prix	Nouveau prix
Le savon rouge	Sajou	10€	6€
Le savon bleu	Sajou	10€	6€
La boîte de sachets de thé	Sajou	31€	25€
Les badges invités pass	Sajou	2€	1€

Fait à Marly-le-Roi, le 21 NOV. 2023

Transmis en Préfecture et affiché le 21 NOV. 2023

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

